

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2018
-----0-----

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la première convocation : 30 Mars 2018	Date de la deuxième convocation : 6 Avril 2018		
Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 25	Ayant donné procuration : 2	Volants : 27

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
Mme Aïka OUADDANE			1
Mme Marie SONNINO			1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
M. Serge COTRET	Mme Corinne BARREILLE	Mme Cécile LAURENT	1
Mme Lydia NOUAILLES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Dominique LABORDE	M. Didier HURABIELLE	Mme Marie-Andrée DUCASSE	1
Mme Françoise MARTINEZ			1
Mme Hélène DELPECH	M. Alain PINSON		0
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
25	4	2	27

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU 15 MARS 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2018 – 19H00
ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2018 – 19H30 (DOB)

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE 2017

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur la politique foncière de l'exercice 2017.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal,
Après examen du Compte Administratif 2017 de la Commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

APPROUVE, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2017.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F 1 050 823.03
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 140 761.89

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les subventions allouées aux diverses associations.

SUBVENTION AFFECTÉE LES AMIS DE ST MICHEL

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Montané – Séailles ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la subvention affectée à l'association « Les Amis de Saint Michel » pour un montant de 150 €

VOTE SUBVENTION LES ARCHERS DE LA HIRE

Le Conseil Municipal,

Après que Madame Turro ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la subvention affectée à l'association « Les Archers de la Hire » pour un montant de 350 €

SUBVENTION A LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU GERS POUR 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution d'une participation de 3 000 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers du Gers

INSCRIT les crédits au budget primitif de l'exercice 2018.

SUBVENTION A LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTES PYRÉNÉES POUR 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution d'une participation de 100 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers des Hautes Pyrénées
INSCRIT les crédits au budget primitif de l'exercice 2018.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA SOCIÉTÉ DE TENNIS DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes et conditions de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Condom et l'Association Société de Tennis de Condom
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 22 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2018.

SUBVENTION DETR RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible au titre de la DETR
APPROUVE le plan de financement ci-après :

NOM de l'Etablissement	2e trimestre 2018	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	Montant des travaux	DETR en %	DETR en €	Auto financement
Ecole La Fontaine	Lancement des marchés et commande des matériaux pour travaux en règle	Signature des marchés et réception des matériaux	Réalisation des travaux	7 000,00	25,00%	1 750,00	5 250,00
SSIAD				4 000,00	25,00%	1 000,00	3 000,00
Ateliers municipaux				3 500,00	25,00%	875,00	2 625,00
Ecole Mendès France				500,00	25,00%	125,00	375,00
Eglise Saint Michel				4 000,00	25,00%	1 000,00	3 000,00
Eglise Saint Jacques				1 500,00	25,00%	375,00	1 125,00
Espace Rive Gauche				1 500,00	25,00%	375,00	1 125,00
Gare Routière				6 000,00	25,00%	1 500,00	4 500,00
Gymnase Lycée Bossuet				32 016,00	25,00%	8 004,00	24 012,00
Pôle Petite Enfance				5 000,00	25,00%	1 250,00	3 750,00
Cloître				15 000,00	25,00%	3 750,00	11 250,00
Salle PDM				6 000,00	25,00%	1 500,00	4 500,00
Salle OMS				20 000,00	25,00%	5 000,00	15 000,00
Camping				50 000,00	25,00%	12 500,00	37 500,00
Hall des sports de combat				20 000,00	25,00%	5 000,00	15 000,00
Secours Populaire				3 000,00	25,00%	750,00	2 250,00
TOTAL				179 016,00		44 754,00	134 262,00

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 22 VOIX POUR et 5 CONTRE (MME MARTINEZ, MME DELPECH, M.ROUSSE, MME SABATHIER, M.LANXADE)

DECIDE de l'ouverture pour 2018 d'un AP/CP
AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement :

**AUTORISATION DE PROGRAMME
OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE
CREDIT DE PAIEMENT 2018 €/TTC**

DEPENSES PREVISIONNELLES

Année	Objet	Montant €/TTC	Chapitre
2018	Frais d'études	316 000,00	20
2019	TOTAL	1 660 157,00	
2020	TOTAL	1 657 017,00	
2021	TOTAL	1 424 126,00	
	TOTAL	5 057 300,00	

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 22 VOIX POUR et 5 CONTRE (MME MARTINEZ, MME DELPECH, M.ROUSSE, MME SABATHIER, M.LANXADE)

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible des partenaires susmentionnés
ADOpte le plan de financement ci-après

PLAN DE FINANCEMENT OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE													
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES										
			DETR		Subvention d'Etat		Autres collectivités		Total subvention	Commune		Loyer Gendarmerie 288 000 €/TTC annuel	
Année	Objet	Montant €/TTC	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €		%	Montant €	Année	Montant €
2018	Frais d'études	316 000,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	100,00%	316 000,00		
2019	TOTAL	1 660 157,00	12,05%	200 000,00	12,91	128 620,00	3,98	66 000,00	394 620,00	76,23%	1 265 537,00		
2020	TOTAL	1 657 017,00	12,07%	200 000,00	12,88	128 620,00	3,98	66 000,00	394 620,00	76,18%	1 262 397,00		
2021	TOTAL	1 424 126,00	7,02%	100 000,00	11,07	128 620,00	4,77	68 000,00	296 620,00	79,17%	1 127 506,00		
	TOTAL	5 057 300,00	9,89%	500 000,00	7,63	385 860,00	3,95	200 000,00	1 085 860,00	78,53%	3 971 440,00	13,79	3 971 440,00

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'intégration de la commune dans le dispositif du fonds départemental de développement pour le projet d'aménagement des Allées de Gaulle

APPROUVE le plan de financement du projet d'aménagement des Allées de Gaulle tel que décrit ci-joint

AUTORISE le Maire, à solliciter une subvention de 150 000€ auprès du département au titre du fonds départemental de développement ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer en tant que de besoin tout document nécessaire à cet effet.

MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'OPÉRATION DES ALLÉES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture des crédits de paiement 2018 de l'opération des Allées de Gaulle comme suit :

**AUTORISATION DE PROGRAMME
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE**

CREDIT DE PAIEMENT 2018 €/TTC

Année	CREDIT DE PAIEMENT €	Chapitre	
2017	TOTAL €TTC	449 980,40	20
	Frais d'études	56 620,00	20
2018	Travaux	805 000,00	23
	TOTAL €TTC	861 620,00	
2019	TOTAL €TTC	2 613 350,00	
2020	TOTAL €TTC	2 810 799,60	
	TOTAL €TTC	6 735 750,00	

MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DES ALLÉES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessous

OPERATION D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE												
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT												
MODIFIE LE 12 AVRIL 2018												
DEPENSES PREVISIONNELLES				FINANCEMENT								
Année	Objet	Montant €/HT	TOTAL €HT	Fonds de concours Communauté de communes de la Ténarèze		Département du Gers Fonds départemental de développement		DETR DSIL OCCITANIE		TOTAL SUBVENTION	Commune	
				%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	€HT	%	Montant €/HT
2018	Maîtrise d'œuvre phase études	296 595,00	1 531 726,00	1,959%	30 000,00	9,793	150 000,00	40,000%	612 690,20	792 690	48,249%	739 035,80
	Frais liés à la procédure de concours (primes aux non retenus) + divers	86 800,00										
	Maîtrise d'œuvre suivi de chantier	55 505,00										
	Travaux	1 092 826,00										

MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE ST JACQUES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessous

MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE L'EGLISE ST JACQUES						
ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT			
	TRAVAUX	MONTANT HT	DRAC	DEPARTEMENT basé sur le montant des travaux	REGION	AUTO FINANCEMENT
2018	Restauration de la couverture de la nef et installations de chantier	73 870,00	25%	8%	20%	47%
	Restauration de la couverture des chapelles Sud	19 662,43				
	Restauration de la couverture du portail d'entrée et de la couverture de la sacristie	9 269,08				
	Total travaux	102 801,51				
	Honoraires de maîtrise d'œuvre	7 000,00				
Total		109 801,51	27 450,00	8 224,00	21 960,30	52 167,21

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

MAINTIENT les tarifs 2018 pour 2019

DECIDE que ces tarifs feront l'objet d'une actualisation automatique égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL INDIVISION PILET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions du protocole d'accord signé par l'indivision Pilet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET L'ASSOCIATION LES AMIS DE SAINTE GERMAINE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de la convention entre la commune de Condom et l'Association Sainte Germaine

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA SOCIÉTÉ DE TENNIS DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Condom et l'Association Société de Tennis de Condom

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M.LANXADE)

FIXE la contribution annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat pour l'exercice 2018 à 637 €/élève.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 2018 à l'article 6558.

PARTICIPATION À LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DOMICILIES HORS DE CONDOM ET SCOLARISÉS EN CLASSE PASSERELLE, MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation annuelle des communes à la scolarisation d'enfants hors Condom au titre de l'année scolaire 2018-2019 à :

- 1 991 €/élèves dans une école passerelle ;
- 1 400 €/élèves dans une école maternelle publique ;
- 637 €/élèves dans une école élémentaire publique.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7^{ÈME} TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après examen du Compte Administratif 2017 du lotissement de Beaulieu 7^{ème} tranche,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

APPROUVE, le Compte Administratif du lotissement de Beaulieu 7^{ème} tranche pour l'exercice 2017.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7^{ÈME} TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du lotissement Beaulieu 7^{ème} tranche dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

AFFECTATION DES RÉSULTATS LOTISSEMENT BEAULIEU 7^{ÈME} TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F
	0.00
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 560.00

BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7^{ÈME} TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif du lotissement de Beaulieu 7^{ème} tranche pour l'exercice 2018.

INFORMATION SUR LA LIGNE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

PROJET DE BAIL COMMERCIAL DU MOULIN DU PETIT GASCON

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à donner à bail commercial les locaux du Moulin du Petit Gascon (local à usage commercial, les annexes, une parcelle enherbée) à l'EUURL Rodriguez, représentée par Laurent RODRIGUEZ, dans les conditions définies ci-dessus.

APPROUVE le projet de bail tel que joint en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail commercial

CESSION MAISON RUE DES ÉCLOSETTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession à Madame et Monsieur ARZILIEZ de la parcelle AI 175 sise rue des Éclosettes pour une superficie d'environ 110 m², moyennant la somme de 50 000 euros,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, l'acquéreur prenant à sa charge les frais de géomètre et les frais notariaux.

CESSION MAISON 12 BOULEVARD PASTEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession à Madame Nadine BON de la parcelle AR 262 et AR 263 sise 12 Boulevard Pasteur pour une superficie respectivement de 430 m² et 760 m² moyennant la somme de 55 000 euros,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, l'acquéreur prenant à sa charge les frais de géomètre et les frais notariaux.

CESSION 4 BUNGALOWS CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession à la Communauté de Communes de la Ténarèze de la parcelle AW 132a situé à côté du centre aqua ludique pour une superficie de 1025 m², moyennant la somme de 40 000 euros
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, l'acquéreur prenant à sa charge les frais de géomètre et les frais notariaux.

ECHANGE SALVANDY CHAMPION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents pour mener à bien cette opération, et notamment l'échange de ces deux biens immobiliers en la forme notariée ;

ACCORDE à la Communauté de communes la rétrocession d'une partie d'un éventuel dédommagement afin de couvrir les frais d'expertise supportés par la Communauté de communes.

MODIFICATION DE L'EMPLOI DE LA RESPONSABLE DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'ouvrir l'emploi de responsable du camping municipal au cadre d'emploi de rédacteur territorial, à temps complet à compter du 01/05/2018.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'une participation de la commune aux frais pédagogiques de formation de ses agents, dans le cadre du CPF ;

FIXE le montant de cette participation à hauteur de 50% du coût de la formation initiale dans la limite de 500 € par agent et par période de 24 mois ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants



Le Maire,
Gerard DUBRAC